

Département : CHARENTE-MARITIME second degré

Nom de l'établissement : collège de l'ATLANTIQUE

Adresse de l'établissement : rue des pâquerettes 17440 AYTRE

**Numéro RNE de
l'établissement : 0171339N**

Circonscription :

**Coordonnées GPS : facultatif
- très utile secours**

46.132408.

Longitude : -1.124102

**Courriel de
l'établissement**

ce.0171339n@ac-poitiers.fr

**Téléphone de
l'établissement**

05 46 44 28 72

**Principal ou Proviseur
(nom, numéro tél)**

LE MOUELLIC 05 46 44 60 46

**Principal adjoint ou
Proviseur adjoint
(nom, numéro de tél)**

BOBINEAU 05 46 44 53 44

**Adjoint gestionnaire
(nom, numéro tél)**

LE ROUZES 05 46 44 51 11

**Référent sureté de
l'étab. (police ou
gend.) (nom, numéro
de tél)**

MASSE 17

REDACTION DU PPMS

PPMS rédigé le :

3 MARS 2016

PPMS actualisé le :

10/10/2018

**PPMS validé par un
exercice le :**

10/10/2018

DIFFUSION DU PPMS

**PPMS diffusé aux
personnels le :**

5/11/2018

**PPMS entériné par le
conseil
d'administration le :**

8/11/2018

**PPMS diffusé au
maire le :**

9/11/2018

**PPMS communiqué à
la collectivité de
rattachement le :**

9/11/2018

**PPMS communiqué à
la DSDEN le :**

9/11/2018

Description rapide du site :

École ou établissement faisant partie d'une cité scolaire	: établissement de plain pied avec 2 bâtiments. Au sein du collège, il y a l'association "Radio collège". Le gymnase et terrains de sport sont séparés du collège par le chemin des galères et appartiennent à la municipalité d'Aytré,
--	---

Nombre de bâtiments	(inscrire le nombre dans cette case)		
	nombre d'étages	affectation des locaux	nombre de salles de classes
Bat 1 :	0		23 salles + 7bureaux+CDI+salle des profs + radio collège
Bat 2 :	0	dispositif ULIS	2 salles + 1 bureau
Bat 3 :			
Bat 4 :			
Bat 5 :			
Bat 6 :			
Bat 7 :			
Bat 8 :			
Bat 9 :			
Bat 10 :			

Effectif des élèves

Effectifs globaux	400
Effectifs par classe	25 en moyenne
Effectifs par année de naissance	entre 25 et 28 élèves
dont élèves en situation de handicap	sept 2018 : 1 avec problèmes de locomotion + accidentés avec béquilles (chiffre variable selon les années, le moment de l'année,,)

Effectif des personnels

Effectifs globaux	oct 2018 : 57
Personnels de direction	2
Personnels enseignants	33 + 4 (4 AVS)
Personnels administratifs et techniques (État et collectivités locales)	15
Personnels de santé	1

LIENS AVEC L'EXTERIEUR

FRÉQUENCE France Bleu 98.2	FRÉQUENCE France Info 105.5	(à compléter)
FRÉQUENCE France Inter 93.3	(à compléter)	
FRÉQUENCE radio locale conventionnée par le préfet :Mhz (à compléter)		
France Bleu Charente-Maritime : Ars-en-Ré (17) : 106.1 Royan (17) : 103.6 La Rochelle (17) : 98.2 Saintes (17) : 103.9		

Numéro d'urgence du rectorat : 05 16 52 63 09

Numéro d'appel de la cellule de crise académique :	05 16 52 63 09	
Numéro d'appel de la cellule de crise départementale :	05 46 27 43 38	
Numéro d'appel de la préfecture :	05 46 27 43 00	
Numéro d'appel de la DSDEN	05 16 52 68 00	
Numéro d'appel de l'IEN		
Numéro d'appel du commissariat de police ou de la brigade de gendarmerie	05 46 51 50 60	faire impérativement le "17" pour toute situation d'urgence
Numéro d'appel de la mairie	05 46 30 19 19	

MODALITES D'INFORMATION DES FAMILLES DEFINIES DANS LE PPMS ATTENTAT-INTRUSION DE L'ETABLISSEMENT :
 (penser à communiquer l'adresse twitter de l'académie, le site de l'académie ainsi que le site de la DSDEN 17 aux familles en début d'année) /
 20/09/2018 : lors de l'AG des parents : information sur la réactualisation
 sur agenda de PRONOTE : exercices annoncés

DECLENCHEMENT DE L'ALARME

Situations d'alerte	Alarme déclenchée	Personne(s) responsable(s) du déclenchement
Attentat ou attaque se déroulant au sein de l'établissement	alarme avec message spécifique	secrétariat / loge et vie scolaire
Attentat se déroulant à l'extérieur et à proximité de l'établissement	même message que ci dessus	loge

NOTA : se reporter à la fiche annexe 3 de la circulaire interministérielle du 12/04/2017 « L'alarme « attentat-intrusion » en 8 points »

Personnels désignés pour déclencher l'alarme

Origine du danger	Personnes prioritairement désignées pour donner l'alerte (1)
En cas d'attentat ou d'attaque au sein de l'école ou de l'établissement scolaire	toute personne ayant vu une intrusion par tout accès du collège donne l'alerte
En cas de sac abandonné ou d'objet suspect	ASSEDU / agents
En cas de comportement suspect	tout adulte faisant constat d'un comportement suspect

(1) la personne normalement désignée peut être dans l'incapacité de donner l'alerte

l'alerte est donnée par celui qui est en mesure de le faire

il ne faut pas imaginer que quelqu'un d'autre a déjà donné l'alerte

REACTION EN CAS D'ATTAQUE A L'INTERIEUR DE L'ECOLE

S'ÉCHAPPER

Condition 1 : Être certain que vous avez identifié la localisation exacte du danger

Condition 2 : Être certain de pouvoir vous échapper sans risque avec les élèves

Dans tous les cas : Rester calme, Prendre la sortie la moins exposée et la plus proche.

Le PPMS définit salle par salle (sans oublier le CDI, les salles de repos, les réfectoires et les gymnases, par exemple) l'itinéraire et la sortie à emprunter.

Identification de la salle de classe et des autres lieux	Localisation (bâtiment, étage, occupants)	Adulte responsable de l'évacuation (fonction ou nom)	Itinéraire de fuite	Sortie	Lieu de repli
salle 1	bâtiment 1	professeur IME	JARDIN	portail atelier	arrières des gradins du stade
salles 2 à 11	bâtiment 1	professeurs	JARDIN	portail atelier	arrières des gradins du stade
salles SC1 et SC2	bâtiment 1	professeurs	JARDIN	portail atelier	arrières des gradins du stade
salles T1 et T2	bâtiment 1	professeurs	JARDIN	portail atelier	arrières des gradins du stade
salles 12 à 18	bâtiment 1	professeurs	cour	portail élèves	gymnase ou arrières du gymnase
salle SC3	bâtiment 1	professeur	cour	portail élèves	gymnase ou arrières du gymnase
ULIS	bâtiment 2	professeur + AVS	cour	portail élèves	gymnase ou arrières du gymnase
salles permanences	bâtiment 1	ASSEDU	cour	portail élèves	gymnase ou arrières du gymnase
vie scolaire	bâtiment 1	ASSEDU + CPE	cour	portail élèves	gymnase ou arrières du gymnase
CDI	bâtiment 1	professeur doc	cour	portail élèves	gymnase ou arrières du gymnase
réfectoire	bâtiment 1	ASSEDU + CPE + agents	cour ou jardin	portail élèves ou grand portail	gymnase ou arrières du gymnase
Radio collègue	bâtiment 1	personnels de la radio	cour	portail élèves	gymnase ou arrières du gymnase
gymnase	espace sportif ext au collège	professeur(s) EPS	terrains environnants		arrières des gradins du stade

S'ENFERMER

Situation 1 : les élèves sont dans des classes prévues pour le confinement	Rester dans la classe		Verrouiller la porte.	
Situation 2 : les élèves doivent quitter leur classe ou sont à l'extérieur	Rejoindre les locaux pré-identifiés les plus sûrs			
Dans tous les cas :	Se barricader au moyen du mobilier identifié auparavant.	Éteindre les lumières.	S'éloigner des murs, portes et fenêtres.	S'allonger au sol derrière plusieurs obstacles solides.
	Faire respecter le silence absolu (portables en mode silence, sans vibreur).	Rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer.		Attendre l'intervention des forces de l'ordre. »

Le PPMS définit salle par salle (sans oublier le CDI, les salles de repos, les réfectoires et les gymnases, par exemple) les actions à effectuer et les personnes chargées de leur exécution.

Identification de la salle de classe et des autres lieux	Localisation bâtiment, étage, occupants	Postures à adopter	Actions à effectuer	Mobilier et autre dispositif permettant de se barricader	Personnes chargées d'une ou plusieurs actions prédéfinies
salles 1 à 11	bâtiment 1	s'allonger	verrouiller porte, éteindre lumières, se taire		professeur dans la salle occupée
salles SC 1 à 3	bâtiment 1	s'allonger	verrouiller porte, éteindre lumières, se taire		professeur dans la salle occupée
salles T1- T2	bâtiment 1	s'allonger	verrouiller porte, éteindre lumières, se taire		professeur dans la salle occupée
salles 12 à 18	bâtiment 1	s'allonger	verrouiller porte, éteindre lumières, se taire		professeur dans la salle occupée
permanences	bâtiment 1	s'allonger	verrouiller porte, éteindre lumières, se taire		ASSEDU
vie scolaire	bâtiment 1	s'allonger	verrouiller porte, éteindre lumières, se taire		
CDI	bâtiment 1	s'allonger	verrouiller porte, éteindre lumières, se taire		professeur documentaliste
ULIS	bâtiment 2	s'allonger	verrouiller portes, éteindre lumières, se taire		professeur spécialisé
Radio collège	bâtiment 1	s'allonger	verrouiller portes, éteindre lumières, se taire		personnel de l'association
gymnase	espace sportif à ext du collège	se regrouper dans les coins, vestiaires, tout espace qui les met à l'abri	verrouiller portes, éteindre lumières, se taire		professeur(s) d'EPS

EQUIPEMENT DES SALLES EN PETITES FOURNITURES (2)
(bouteilles d'eau, sucre en morceau, bonbons, seaux, lingettes etc...)

Identification de la salle de classe et des autres lieux	PETITES FOURNITURES
gymnase	mallette équipée
ULIS bât 2	mallette équipée
administration	mallettes équipées

(2) attention aux élèves faisant l'objet d'un protocole d'accueil individualisé - PAI

MODALITES DE RECENSEMENT DES ELEVES CAS D'ATTAQUE

EN

PRONOTE dans toutes les salles qui permet communication silencieuse

MODALITES D'INFORMATION DES ELEVES ET DES PERSONNELS DE LA FIN DE L'ATTAQUE

PRONOTE permet communication avec l'adulte dans chaque salle

ALERTE A LA BOMBE -DECOUVERTE D'OBJET SUSPECT

Éloigner les élèves en les confinant, si nécessaire, dans un espace fermé situé à distance.

Ne jamais manipuler ou déplacer l'objet suspect

Appeler la police ou la gendarmerie (17) en précisant, autant que possible, la nature de l'engin ou l'aspect de l'objet, le lieu précis de découverte et les coordonnées de la personne à contacter

Établir un premier périmètre de sécurité dans l'attente de l'arrivée des services de police ou de gendarmerie.

Personne (s) habilitée (s) à décider d'une éventuelle évacuation ou d'un éventuel confinement

1)CE 2) PA 3) CPE ou gestionnaire

Personne (s) désignée(s) pour prévenir les forces de l'ordre

1)CE ou PA 2)gestionnaire 3)CPE

Personne (s) désignée (s) pour faire établir le périmètre de sécurité et en assure le respect en attendant les services de sécurité

CE ou PA ou gestionnaire ou CPE

RAPPEL : Réagir en cas d'attaque à l'extérieur et à proximité de l'école ou de l'établissement scolaire

Si l'établissement est alerté d'une action terroriste se déroulant à proximité ou s'il est inclus dans un périmètre de sécurité, il faut à priori isoler le site de l'école ou de l'établissement scolaire de son environnement et différer toute sortie.

Selon les directives reçues, il convient alternativement :

de se conformer aux instructions, en cas d'évacuation des lieux ordonnée par la préfecture

de fermer toutes les entrées et de continuer les activités en cours, sans exposition vis-à-vis de l'extérieur

de regrouper les élèves à l'intérieur de lieux prédéfinis (lieux de confinement)

dans tous les cas, de faire en sorte que les élèves se trouvant à l'extérieur de l'établissement (sorties, piscine, etc.) restent sur le lieu de l'activité extérieure ou rejoignent les lieux désignés par les services préfectoraux.

Département : CHARENTE-MARITIME second degré

Nom de l'établissement : collège de l'ATLANTIQUE

Adresse de l'établissement : rue des pâquerettes 17440 AYTRE

**Numéro RNE de
l'établissement : 0171339N**

Circonscription :

**Coordonnées GPS : facultatif
- très utile secours**

46.132408.

Longitude : -1.124102

**Courriel de
l'établissement**

ce.0171339n@ac-poitiers.fr

**Téléphone de
l'établissement**

05 46 44 28 72

**Principal ou Proviseur
(nom, numéro tél)**

LE MOUELLIC 05 46 44 60 46

**Principal adjoint ou
Proviseur adjoint
(nom, numéro de tél)**

BOBINEAU 05 46 44 53 44

**Adjoint gestionnaire
(nom, numéro tél)**

LE ROUZES 05 46 44 51 11

**Référent sureté de
l'étab. (police ou
gend.) (nom, numéro
de tél)**

MASSE 17

REDACTION DU PPMS

PPMS rédigé le :

3 MARS 2016

PPMS actualisé le :

10/10/2018

**PPMS validé par un
exercice le :**

10/10/2018

DIFFUSION DU PPMS

**PPMS diffusé aux
personnels le :**

5/11/2018

**PPMS entériné par le
conseil
d'administration le :**

8/11/2018

**PPMS diffusé au
maire le :**

9/11/2018

**PPMS communiqué à
la collectivité de
rattachement le :**

9/11/2018

**PPMS communiqué à
la DSDEN le :**

9/11/2018

Description rapide du site :

École ou établissement faisant partie d'une cité scolaire	: établissement de plain pied avec 2 bâtiments. Au sein du collège, il y a l'association "Radio collège". Le gymnase et terrains de sport sont séparés du collège par le chemin des galères et appartiennent à la municipalité d'Aytré,
--	---

Nombre de bâtiments	(inscrire le nombre dans cette case)		
	nombre d'étages	affectation des locaux	nombre de salles de classes
Bat 1 :	0		23 salles + 7bureaux+CDI+salle des profs + radio collège
Bat 2 :	0	dispositif ULIS	2 salles + 1 bureau
Bat 3 :			
Bat 4 :			
Bat 5 :			
Bat 6 :			
Bat 7 :			
Bat 8 :			
Bat 9 :			
Bat 10 :			

Effectif des élèves

Effectifs globaux	400
Effectifs par classe	25 en moyenne
Effectifs par année de naissance	entre 25 et 28 élèves
dont élèves en situation de handicap	sept 2018 : 1 avec problèmes de locomotion + accidentés avec béquilles (chiffre variable selon les années, le moment de l'année,,)

Effectif des personnels

Effectifs globaux	oct 2018 : 57
Personnels de direction	2
Personnels enseignants	33 + 4 (4 AVS)
Personnels administratifs et techniques (État et collectivités locales)	15
Personnels de santé	1

LIENS AVEC L'EXTERIEUR

FRÉQUENCE France Bleu 98.2	FRÉQUENCE France Info 105.5	(à compléter)
FRÉQUENCE France Inter 93.3	(à compléter)	
FRÉQUENCE radio locale conventionnée par le préfet :Mhz (à compléter)		
France Bleu Charente-Maritime : Ars-en-Ré (17) : 106.1 Royan (17) : 103.6 La Rochelle (17) : 98.2 Saintes (17) : 103.9		

Numéro d'urgence du rectorat : 05 16 52 63 09

Numéro d'appel de la cellule de crise académique :	05 16 52 63 09	
Numéro d'appel de la cellule de crise départementale :	05 46 27 43 38	
Numéro d'appel de la préfecture :	05 46 27 43 00	
Numéro d'appel de la DSDEN	05 16 52 68 00	
Numéro d'appel de l'IEN		
Numéro d'appel du commissariat de police ou de la brigade de gendarmerie	05 46 51 50 60	faire impérativement le "17" pour toute situation d'urgence
Numéro d'appel de la mairie	05 46 30 19 19	

MODALITES D'INFORMATION DES FAMILLES DEFINIES DANS LE PPMS ATTENTAT-INTRUSION DE L'ETABLISSEMENT :
 (penser à communiquer l'adresse twitter de l'académie, le site de l'académie ainsi que le site de la DSDEN 17 aux familles en début d'année) /
 20/09/2018 : lors de l'AG des parents : information sur la réactualisation
 sur agenda de PRONOTE : exercices annoncés

DECLENCHEMENT DE L'ALARME

Situations d'alerte	Alarme déclenchée	Personne(s) responsable(s) du déclenchement
Attentat ou attaque se déroulant au sein de l'établissement	alarme avec message spécifique	secrétariat / loge et vie scolaire
Attentat se déroulant à l'extérieur et à proximité de l'établissement	même message que ci dessus	loge

NOTA : se reporter à la fiche annexe 3 de la circulaire interministérielle du 12/04/2017 « L'alarme « attentat-intrusion » en 8 points »

Personnels désignés pour déclencher l'alarme

Origine du danger	Personnes prioritairement désignées pour donner l'alerte (1)
En cas d'attentat ou d'attaque au sein de l'école ou de l'établissement scolaire	toute personne ayant vu une intrusion par tout accès du collège donne l'alerte
En cas de sac abandonné ou d'objet suspect	ASSEDU / agents
En cas de comportement suspect	tout adulte faisant constat d'un comportement suspect

(1) la personne normalement désignée peut être dans l'incapacité de donner l'alerte

l'alerte est donnée par celui qui est en mesure de le faire

il ne faut pas imaginer que quelqu'un d'autre a déjà donné l'alerte

REACTION EN CAS D'ATTAQUE A L'INTERIEUR DE L'ECOLE

S'ECHAPPER

Condition 1 : Être certain que vous avez identifié la localisation exacte du danger

Condition 2 : Être certain de pouvoir vous échapper sans risque avec les élèves

Dans tous les cas : Rester calme, Prendre la sortie la moins exposée et la plus proche.

Le PPMS définit salle par salle (sans oublier le CDI, les salles de repos, les réfectoires et les gymnases, par exemple) l'itinéraire et la sortie à emprunter.

Identification de la salle de classe et des autres lieux	Localisation (bâtiment, étage, occupants)	Adulte responsable de l'évacuation (fonction ou nom)	Itinéraire de fuite	Sortie	Lieu de repli
salle 1	bâtiment 1	professeur IME	JARDIN	portail atelier	arrières des gradins du stade
salles 2 à 11	bâtiment 1	professeurs	JARDIN	portail atelier	arrières des gradins du stade
salles SC1 et SC2	bâtiment 1	professeurs	JARDIN	portail atelier	arrières des gradins du stade
salles T1 et T2	bâtiment 1	professeurs	JARDIN	portail atelier	arrières des gradins du stade
salles 12 à 18	bâtiment 1	professeurs	cour	portail élèves	gymnase ou arrières du gymnase
salle SC3	bâtiment 1	professeur	cour	portail élèves	gymnase ou arrières du gymnase
ULIS	bâtiment 2	professeur + AVS	cour	portail élèves	gymnase ou arrières du gymnase
salles permanences	bâtiment 1	ASSEDU	cour	portail élèves	gymnase ou arrières du gymnase
vie scolaire	bâtiment 1	ASSEDU + CPE	cour	portail élèves	gymnase ou arrières du gymnase
CDI	bâtiment 1	professeur doc	cour	portail élèves	gymnase ou arrières du gymnase
réfectoire	bâtiment 1	ASSEDU + CPE + agents	cour ou jardin	portail élèves ou grand portail	gymnase ou arrières du gymnase
Radio collègue	bâtiment 1	personnels de la radio	cour	portail élèves	gymnase ou arrières du gymnase
gymnase	espace sportif ext au collège	professeur(s) EPS	terrains environnants		arrières des gradins du stade

S'ENFERMER

Situation 1 : les élèves sont dans des classes prévues pour le confinement	Rester dans la classe		Verrouiller la porte.	
Situation 2 : les élèves doivent quitter leur classe ou sont à l'extérieur	Rejoindre les locaux pré-identifiés les plus sûrs			
Dans tous les cas :	Se barricader au moyen du mobilier identifié auparavant.	Éteindre les lumières.	S'éloigner des murs, portes et fenêtres.	S'allonger au sol derrière plusieurs obstacles solides.
	Faire respecter le silence absolu (portables en mode silence, sans vibreur).	Rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer.		Attendre l'intervention des forces de l'ordre. »

Le PPMS définit salle par salle (sans oublier le CDI, les salles de repos, les réfectoires et les gymnases, par exemple) les actions à effectuer et les personnes chargées de leur exécution.

Identification de la salle de classe et des autres lieux	Localisation bâtiment, étage, occupants	Postures à adopter	Actions à effectuer	Mobilier et autre dispositif permettant de se barricader	Personnes chargées d'une ou plusieurs actions prédéfinies
salles 1 à 11	bâtiment 1	s'allonger	verrouiller porte, éteindre lumières, se taire		professeur dans la salle occupée
salles SC 1 à 3	bâtiment 1	s'allonger	verrouiller porte, éteindre lumières, se taire		professeur dans la salle occupée
salles T1- T2	bâtiment 1	s'allonger	verrouiller porte, éteindre lumières, se taire		professeur dans la salle occupée
salles 12 à 18	bâtiment 1	s'allonger	verrouiller porte, éteindre lumières, se taire		professeur dans la salle occupée
permanences	bâtiment 1	s'allonger	verrouiller porte, éteindre lumières, se taire		ASSEDU
vie scolaire	bâtiment 1	s'allonger	verrouiller porte, éteindre lumières, se taire		
CDI	bâtiment 1	s'allonger	verrouiller porte, éteindre lumières, se taire		professeur documentaliste
ULIS	bâtiment 2	s'allonger	verrouiller portes, éteindre lumières, se taire		professeur spécialisé
Radio collège	bâtiment 1	s'allonger	verrouiller portes, éteindre lumières, se taire		personnel de l'association
gymnase	espace sportif à ext du collège	se regrouper dans les coins, vestiaires, tout espace qui les met à l'abri	verrouiller portes, éteindre lumières, se taire		professeur(s) d'EPS

EQUIPEMENT DES SALLES EN PETITES FOURNITURES (2)

(bouteilles d'eau, sucre en morceau, bonbons, seaux, lingettes etc...)

Identification de la salle de classe et des autres lieux	PETITES FOURNITURES
gymnase	mallette équipée
ULIS bât 2	mallette équipée
administration	mallettes équipées

(2) attention aux élèves faisant l'objet d'un protocole d'accueil individualisé - PAI

MODALITES DE RECENSEMENT DES ELEVES CAS D'ATTAQUE

EN

PRONOTE dans toutes les salles qui permet communication silencieuse

MODALITES D'INFORMATION DES ELEVES ET DES PERSONNELS DE LA FIN DE L'ATTAQUE

PRONOTE permet communication avec l'adulte dans chaque salle

ALERTE A LA BOMBE -DECOUVERTE D'OBJET SUSPECT

Éloigner les élèves en les confinant, si nécessaire, dans un espace fermé situé à distance.

Ne jamais manipuler ou déplacer l'objet suspect

Appeler la police ou la gendarmerie (17) en précisant, autant que possible, la nature de l'engin ou l'aspect de l'objet, le lieu précis de découverte et les coordonnées de la personne à contacter

Établir un premier périmètre de sécurité dans l'attente de l'arrivée des services de police ou de gendarmerie.

Personne (s) habilitée (s) à décider d'une éventuelle évacuation ou d'un éventuel confinement

1)CE 2) PA 3) CPE ou gestionnaire

Personne (s) désignée(s) pour prévenir les forces de l'ordre

1)CE ou PA 2)gestionnaire 3)CPE

Personne (s) désignée (s) pour faire établir le périmètre de sécurité et en assure le respect en attendant les services de sécurité

CE ou PA ou gestionnaire ou CPE

RAPPEL : Réagir en cas d'attaque à l'extérieur et à proximité de l'école ou de l'établissement scolaire

Si l'établissement est alerté d'une action terroriste se déroulant à proximité ou s'il est inclus dans un périmètre de sécurité, il faut à priori isoler le site de l'école ou de l'établissement scolaire de son environnement et différer toute sortie.

Selon les directives reçues, il convient alternativement :

de se conformer aux instructions, en cas d'évacuation des lieux ordonnée par la préfecture

de fermer toutes les entrées et de continuer les activités en cours, sans exposition vis-à-vis de l'extérieur

de regrouper les élèves à l'intérieur de lieux prédéfinis (lieux de confinement)

dans tous les cas, de faire en sorte que les élèves se trouvant à l'extérieur de l'établissement (sorties, piscine, etc.) restent sur le lieu de l'activité extérieure ou rejoignent les lieux désignés par les services préfectoraux.

Département : CHARENTE-MARITIME second degré

Nom de l'établissement : collège de l'ATLANTIQUE

Adresse de l'établissement : rue des pâquerettes 17440 AYTRE

**Numéro RNE de
l'établissement : 0171339N**

Circonscription :

**Coordonnées GPS : facultatif
- très utile secours**

46.132408.

Longitude : -1.124102

**Courriel de
l'établissement**

ce.0171339n@ac-poitiers.fr

**Téléphone de
l'établissement**

05 46 44 28 72

**Principal ou Proviseur
(nom, numéro tél)**

LE MOUELLIC 05 46 44 60 46

**Principal adjoint ou
Proviseur adjoint
(nom, numéro de tél)**

BOBINEAU 05 46 44 53 44

**Adjoint gestionnaire
(nom, numéro tél)**

LE ROUZES 05 46 44 51 11

**Référent sureté de
l'étab. (police ou
gend.) (nom, numéro
de tél)**

MASSE 17

REDACTION DU PPMS

PPMS rédigé le :

3 MARS 2016

PPMS actualisé le :

10/10/2018

**PPMS validé par un
exercice le :**

10/10/2018

DIFFUSION DU PPMS

**PPMS diffusé aux
personnels le :**

5/11/2018

**PPMS entériné par le
conseil
d'administration le :**

8/11/2018

**PPMS diffusé au
maire le :**

9/11/2018

**PPMS communiqué à
la collectivité de
rattachement le :**

9/11/2018

**PPMS communiqué à
la DSDEN le :**

9/11/2018

Description rapide du site :

École ou établissement faisant partie d'une cité scolaire	: établissement de plain pied avec 2 bâtiments. Au sein du collège, il y a l'association "Radio collège". Le gymnase et terrains de sport sont séparés du collège par le chemin des galères et appartiennent à la municipalité d'Aytré,
--	---

Nombre de bâtiments	(inscrire le nombre dans cette case)		
	nombre d'étages	affectation des locaux	nombre de salles de classes
Bat 1 :	0		23 salles + 7bureaux+CDI+salle des profs + radio collège
Bat 2 :	0	dispositif ULIS	2 salles + 1 bureau
Bat 3 :			
Bat 4 :			
Bat 5 :			
Bat 6 :			
Bat 7 :			
Bat 8 :			
Bat 9 :			
Bat 10 :			

Effectif des élèves

Effectifs globaux	400
Effectifs par classe	25 en moyenne
Effectifs par année de naissance	entre 25 et 28 élèves
dont élèves en situation de handicap	sept 2018 : 1 avec problèmes de locomotion + accidentés avec béquilles (chiffre variable selon les années, le moment de l'année,,)

Effectif des personnels

Effectifs globaux	oct 2018 : 57
Personnels de direction	2
Personnels enseignants	33 + 4 (4 AVS)
Personnels administratifs et techniques (État et collectivités locales)	15
Personnels de santé	1

LIENS AVEC L'EXTERIEUR

FRÉQUENCE France Bleu 98.2	FRÉQUENCE France Info 105.5	(à compléter)
FRÉQUENCE France Inter 93.3	(à compléter)	
FRÉQUENCE radio locale conventionnée par le préfet :Mhz (à compléter)		
France Bleu Charente-Maritime : Ars-en-Ré (17) : 106.1 Royan (17) : 103.6 La Rochelle (17) : 98.2 Saintes (17) : 103.9		

Numéro d'urgence du rectorat : 05 16 52 63 09

Numéro d'appel de la cellule de crise académique :	05 16 52 63 09	
Numéro d'appel de la cellule de crise départementale :	05 46 27 43 38	
Numéro d'appel de la préfecture :	05 46 27 43 00	
Numéro d'appel de la DSDEN	05 16 52 68 00	
Numéro d'appel de l'IEN		
Numéro d'appel du commissariat de police ou de la brigade de gendarmerie	05 46 51 50 60	faire impérativement le "17" pour toute situation d'urgence
Numéro d'appel de la mairie	05 46 30 19 19	

MODALITES D'INFORMATION DES FAMILLES DEFINIES DANS LE PPMS ATTENTAT-INTRUSION DE L'ETABLISSEMENT :
 (penser à communiquer l'adresse twitter de l'académie, le site de l'académie ainsi que le site de la DSDEN 17 aux familles en début d'année) /
 20/09/2018 : lors de l'AG des parents : information sur la réactualisation
 sur agenda de PRONOTE : exercices annoncés

DECLENCHEMENT DE L'ALARME

Situations d'alerte	Alarme déclenchée	Personne(s) responsable(s) du déclenchement
Attentat ou attaque se déroulant au sein de l'établissement	alarme avec message spécifique	secrétariat / loge et vie scolaire
Attentat se déroulant à l'extérieur et à proximité de l'établissement	même message que ci dessus	loge

NOTA : se reporter à la fiche annexe 3 de la circulaire interministérielle du 12/04/2017 « L'alarme « attentat-intrusion » en 8 points »

Personnels désignés pour déclencher l'alarme

Origine du danger	Personnes prioritairement désignées pour donner l'alerte (1)
En cas d'attentat ou d'attaque au sein de l'école ou de l'établissement scolaire	toute personne ayant vu une intrusion par tout accès du collège donne l'alerte
En cas de sac abandonné ou d'objet suspect	ASSEDU / agents
En cas de comportement suspect	tout adulte faisant constat d'un comportement suspect

(1) la personne normalement désignée peut être dans l'incapacité de donner l'alerte

l'alerte est donnée par celui qui est en mesure de le faire

il ne faut pas imaginer que quelqu'un d'autre a déjà donné l'alerte

REACTION EN CAS D'ATTAQUE A L'INTERIEUR DE L'ECOLE

S'ECHAPPER

Condition 1 : Être certain que vous avez identifié la localisation exacte du danger

Condition 2 : Être certain de pouvoir vous échapper sans risque avec les élèves

Dans tous les cas : Rester calme, Prendre la sortie la moins exposée et la plus proche.

Le PPMS définit salle par salle (sans oublier le CDI, les salles de repos, les réfectoires et les gymnases, par exemple) l'itinéraire et la sortie à emprunter.

Identification de la salle de classe et des autres lieux	Localisation (bâtiment, étage, occupants)	Adulte responsable de l'évacuation (fonction ou nom)	Itinéraire de fuite	Sortie	Lieu de repli
salle 1	bâtiment 1	professeur IME	JARDIN	portail atelier	arrières des gradins du stade
salles 2 à 11	bâtiment 1	professeurs	JARDIN	portail atelier	arrières des gradins du stade
salles SC1 et SC2	bâtiment 1	professeurs	JARDIN	portail atelier	arrières des gradins du stade
salles T1 et T2	bâtiment 1	professeurs	JARDIN	portail atelier	arrières des gradins du stade
salles 12 à 18	bâtiment 1	professeurs	cour	portail élèves	gymnase ou arrières du gymnase
salle SC3	bâtiment 1	professeur	cour	portail élèves	gymnase ou arrières du gymnase
ULIS	bâtiment 2	professeur + AVS	cour	portail élèves	gymnase ou arrières du gymnase
salles permanences	bâtiment 1	ASSEDU	cour	portail élèves	gymnase ou arrières du gymnase
vie scolaire	bâtiment 1	ASSEDU + CPE	cour	portail élèves	gymnase ou arrières du gymnase
CDI	bâtiment 1	professeur doc	cour	portail élèves	gymnase ou arrières du gymnase
réfectoire	bâtiment 1	ASSEDU + CPE + agents	cour ou jardin	portail élèves ou grand portail	gymnase ou arrières du gymnase
Radio collègue	bâtiment 1	personnels de la radio	cour	portail élèves	gymnase ou arrières du gymnase
gymnase	espace sportif ext au collège	professeur(s) EPS	terrains environnants		arrières des gradins du stade

S'ENFERMER

Situation 1 : les élèves sont dans des classes prévues pour le confinement	Rester dans la classe		Verrouiller la porte.	
Situation 2 : les élèves doivent quitter leur classe ou sont à l'extérieur	Rejoindre les locaux pré-identifiés les plus sûrs			
Dans tous les cas :	Se barricader au moyen du mobilier identifié auparavant.	Éteindre les lumières.	S'éloigner des murs, portes et fenêtres.	S'allonger au sol derrière plusieurs obstacles solides.
	Faire respecter le silence absolu (portables en mode silence, sans vibreur).	Rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer.		Attendre l'intervention des forces de l'ordre. »

Le PPMS définit salle par salle (sans oublier le CDI, les salles de repos, les réfectoires et les gymnases, par exemple) les actions à effectuer et les personnes chargées de leur exécution.

Identification de la salle de classe et des autres lieux	Localisation bâtiment, étage, occupants	Postures à adopter	Actions à effectuer	Mobilier et autre dispositif permettant de se barricader	Personnes chargées d'une ou plusieurs actions prédéfinies
salles 1 à 11	bâtiment 1	s'allonger	verrouiller porte, éteindre lumières, se taire		professeur dans la salle occupée
salles SC 1 à 3	bâtiment 1	s'allonger	verrouiller porte, éteindre lumières, se taire		professeur dans la salle occupée
salles T1- T2	bâtiment 1	s'allonger	verrouiller porte, éteindre lumières, se taire		professeur dans la salle occupée
salles 12 à 18	bâtiment 1	s'allonger	verrouiller porte, éteindre lumières, se taire		professeur dans la salle occupée
permanences	bâtiment 1	s'allonger	verrouiller porte, éteindre lumières, se taire		ASSEDU
vie scolaire	bâtiment 1	s'allonger	verrouiller porte, éteindre lumières, se taire		
CDI	bâtiment 1	s'allonger	verrouiller porte, éteindre lumières, se taire		professeur documentaliste
ULIS	bâtiment 2	s'allonger	verrouiller portes, éteindre lumières, se taire		professeur spécialisé
Radio collège	bâtiment 1	s'allonger	verrouiller portes, éteindre lumières, se taire		personnel de l'association
gymnase	espace sportif à ext du collège	se regrouper dans les coins, vestiaires, tout espace qui les met à l'abri	verrouiller portes, éteindre lumières, se taire		professeur(s) d'EPS

EQUIPEMENT DES SALLES EN PETITES FOURNITURES (2)

(bouteilles d'eau, sucre en morceau, bonbons, seaux, lingettes etc...)

Identification de la salle de classe et des autres lieux	PETITES FOURNITURES
gymnase	mallette équipée
ULIS bât 2	mallette équipée
administration	mallettes équipées

(2) attention aux élèves faisant l'objet d'un protocole d'accueil individualisé - PAI

MODALITES DE RECENSEMENT DES ELEVES CAS D'ATTAQUE

EN

PRONOTE dans toutes les salles qui permet communication silencieuse

MODALITES D'INFORMATION DES ELEVES ET DES PERSONNELS DE LA FIN DE L'ATTAQUE

PRONOTE permet communication avec l'adulte dans chaque salle

ALERTE A LA BOMBE -DECOUVERTE D'OBJET SUSPECT

Éloigner les élèves en les confinant, si nécessaire, dans un espace fermé situé à distance.

Ne jamais manipuler ou déplacer l'objet suspect

Appeler la police ou la gendarmerie (17) en précisant, autant que possible, la nature de l'engin ou l'aspect de l'objet, le lieu précis de découverte et les coordonnées de la personne à contacter

Établir un premier périmètre de sécurité dans l'attente de l'arrivée des services de police ou de gendarmerie.

Personne (s) habilitée (s) à décider d'une éventuelle évacuation ou d'un éventuel confinement

1)CE 2) PA 3) CPE ou gestionnaire

Personne (s) désignée(s) pour prévenir les forces de l'ordre

1)CE ou PA 2)gestionnaire 3)CPE

Personne (s) désignée (s) pour faire établir le périmètre de sécurité et en assure le respect en attendant les services de sécurité

CE ou PA ou gestionnaire ou CPE

RAPPEL : Réagir en cas d'attaque à l'extérieur et à proximité de l'école ou de l'établissement scolaire

Si l'établissement est alerté d'une action terroriste se déroulant à proximité ou s'il est inclus dans un périmètre de sécurité, il faut à priori isoler le site de l'école ou de l'établissement scolaire de son environnement et différer toute sortie.

Selon les directives reçues, il convient alternativement :

de se conformer aux instructions, en cas d'évacuation des lieux ordonnée par la préfecture

de fermer toutes les entrées et de continuer les activités en cours, sans exposition vis-à-vis de l'extérieur

de regrouper les élèves à l'intérieur de lieux prédéfinis (lieux de confinement)

dans tous les cas, de faire en sorte que les élèves se trouvant à l'extérieur de l'établissement (sorties, piscine, etc.) restent sur le lieu de l'activité extérieure ou rejoignent les lieux désignés par les services préfectoraux.

Département : CHARENTE-MARITIME second degré

Nom de l'établissement : collège de l'ATLANTIQUE

Adresse de l'établissement : rue des pâquerettes 17440 AYTRE

**Numéro RNE de
l'établissement : 0171339N**

Circonscription :

**Coordonnées GPS : facultatif
- très utile secours**

46.132408.

Longitude : -1.124102

**Courriel de
l'établissement**

ce.0171339n@ac-poitiers.fr

**Téléphone de
l'établissement**

05 46 44 28 72

**Principal ou Proviseur
(nom, numéro tél)**

LE MOUELLIC 05 46 44 60 46

**Principal adjoint ou
Proviseur adjoint
(nom, numéro de tél)**

BOBINEAU 05 46 44 53 44

**Adjoint gestionnaire
(nom, numéro tél)**

LE ROUZES 05 46 44 51 11

**Référent sureté de
l'étab. (police ou
gend.) (nom, numéro
de tél)**

MASSE 17

REDACTION DU PPMS

PPMS rédigé le :

3 MARS 2016

PPMS actualisé le :

10/10/2018

**PPMS validé par un
exercice le :**

10/10/2018

DIFFUSION DU PPMS

**PPMS diffusé aux
personnels le :**

5/11/2018

**PPMS entériné par le
conseil
d'administration le :**

8/11/2018

**PPMS diffusé au
maire le :**

9/11/2018

**PPMS communiqué à
la collectivité de
rattachement le :**

9/11/2018

**PPMS communiqué à
la DSDEN le :**

9/11/2018

Description rapide du site :

École ou établissement faisant partie d'une cité scolaire	: établissement de plain pied avec 2 bâtiments. Au sein du collège, il y a l'association "Radio collège". Le gymnase et terrains de sport sont séparés du collège par le chemin des galères et appartiennent à la municipalité d'Aytré,
--	---

Nombre de bâtiments	(inscrire le nombre dans cette case)		
	nombre d'étages	affectation des locaux	nombre de salles de classes
Bat 1 :	0		23 salles + 7bureaux+CDI+salle des profs + radio collège
Bat 2 :	0	dispositif ULIS	2 salles + 1 bureau
Bat 3 :			
Bat 4 :			
Bat 5 :			
Bat 6 :			
Bat 7 :			
Bat 8 :			
Bat 9 :			
Bat 10 :			

Effectif des élèves

Effectifs globaux	400
Effectifs par classe	25 en moyenne
Effectifs par année de naissance	entre 25 et 28 élèves
dont élèves en situation de handicap	sept 2018 : 1 avec problèmes de locomotion + accidentés avec béquilles (chiffre variable selon les années, le moment de l'année,,)

Effectif des personnels

Effectifs globaux	oct 2018 : 57
Personnels de direction	2
Personnels enseignants	33 + 4 (4 AVS)
Personnels administratifs et techniques (État et collectivités locales)	15
Personnels de santé	1

LIENS AVEC L'EXTERIEUR

FRÉQUENCE France Bleu 98.2	FRÉQUENCE France Info 105.5	(à compléter)
FRÉQUENCE France Inter 93.3	(à compléter)	
FRÉQUENCE radio locale conventionnée par le préfet :Mhz (à compléter)		
France Bleu Charente-Maritime : Ars-en-Ré (17) : 106.1 Royan (17) : 103.6 La Rochelle (17) : 98.2 Saintes (17) : 103.9		

Numéro d'urgence du rectorat : 05 16 52 63 09

Numéro d'appel de la cellule de crise académique :	05 16 52 63 09	
Numéro d'appel de la cellule de crise départementale :	05 46 27 43 38	
Numéro d'appel de la préfecture :	05 46 27 43 00	
Numéro d'appel de la DSDEN	05 16 52 68 00	
Numéro d'appel de l'IEN		
Numéro d'appel du commissariat de police ou de la brigade de gendarmerie	05 46 51 50 60	faire impérativement le "17" pour toute situation d'urgence
Numéro d'appel de la mairie	05 46 30 19 19	

MODALITES D'INFORMATION DES FAMILLES DEFINIES DANS LE PPMS ATTENTAT-INTRUSION DE L'ETABLISSEMENT :
 (penser à communiquer l'adresse twitter de l'académie, le site de l'académie ainsi que le site de la DSDEN 17 aux familles en début d'année) /
 20/09/2018 : lors de l'AG des parents : information sur la réactualisation
 sur agenda de PRONOTE : exercices annoncés

DECLENCHEMENT DE L'ALARME

Situations d'alerte	Alarme déclenchée	Personne(s) responsable(s) du déclenchement
Attentat ou attaque se déroulant au sein de l'établissement	alarme avec message spécifique	secrétariat / loge et vie scolaire
Attentat se déroulant à l'extérieur et à proximité de l'établissement	même message que ci dessus	loge

NOTA : se reporter à la fiche annexe 3 de la circulaire interministérielle du 12/04/2017 « L'alarme « attentat-intrusion » en 8 points »

Personnels désignés pour déclencher l'alarme

Origine du danger	Personnes prioritairement désignées pour donner l'alerte (1)
En cas d'attentat ou d'attaque au sein de l'école ou de l'établissement scolaire	toute personne ayant vu une intrusion par tout accès du collège donne l'alerte
En cas de sac abandonné ou d'objet suspect	ASSEDU / agents
En cas de comportement suspect	tout adulte faisant constat d'un comportement suspect

(1) la personne normalement désignée peut être dans l'incapacité de donner l'alerte

l'alerte est donnée par celui qui est en mesure de le faire

il ne faut pas imaginer que quelqu'un d'autre a déjà donné l'alerte

REACTION EN CAS D'ATTAQUE A L'INTERIEUR DE L'ECOLE

Situation 1 : les élèves sont dans des classes prévues pour le confinement	Rester dans la classe		Verrouiller la porte.	
Situation 2 : les élèves doivent quitter leur classe ou sont à l'extérieur	Rejoindre les locaux pré-identifiés les plus sûrs			
Dans tous les cas :	Se barricader au moyen du mobilier identifié auparavant.	Éteindre les lumières.	S'éloigner des murs, portes et fenêtres.	S'allonger au sol derrière plusieurs obstacles solides.
	Faire respecter le silence absolu (portables en mode silence, sans vibreur).	Rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer.		Attendre l'intervention des forces de l'ordre. »

Le PPMS définit salle par salle (sans oublier le CDI, les salles de repos, les réfectoires et les gymnases, par exemple) les actions à effectuer et les personnes chargées de leur exécution.

Identification de la salle de classe et des autres lieux	Localisation bâtiment, étage, occupants	Postures à adopter	Actions à effectuer	Mobilier et autre dispositif permettant de se barricader	Personnes chargées d'une ou plusieurs actions prédéfinies
salles 1 à 11	bâtiment 1	s'allonger	verrouiller porte, éteindre lumières, se taire		professeur dans la salle occupée
salles SC 1 à 3	bâtiment 1	s'allonger	verrouiller porte, éteindre lumières, se taire		professeur dans la salle occupée
salles T1- T2	bâtiment 1	s'allonger	verrouiller porte, éteindre lumières, se taire		professeur dans la salle occupée
salles 12 à 18	bâtiment 1	s'allonger	verrouiller porte, éteindre lumières, se taire		professeur dans la salle occupée
permanences	bâtiment 1	s'allonger	verrouiller porte, éteindre lumières, se taire		ASSEDU
vie scolaire	bâtiment 1	s'allonger	verrouiller porte, éteindre lumières, se taire		
CDI	bâtiment 1	s'allonger	verrouiller porte, éteindre lumières, se taire		professeur documentaliste
ULIS	bâtiment 2	s'allonger	verrouiller portes, éteindre lumières, se taire		professeur spécialisé
Radio collège	bâtiment 1	s'allonger	verrouiller portes, éteindre lumières, se taire		personnel de l'association
gymnase	espace sportif à ext du collège	se regrouper dans les coins, vestiaires, tout espace qui les met à l'abri	verrouiller portes, éteindre lumières, se taire		professeur(s) d'EPS

EQUIPEMENT DES SALLES EN PETITES FOURNITURES (2)
(bouteilles d'eau, sucre en morceau, bonbons, seaux, lingettes etc...)

Identification de la salle de classe et des autres lieux	PETITES FOURNITURES
gymnase	mallette équipée
ULIS bât 2	mallette équipée
administration	mallettes équipées

(2) attention aux élèves faisant l'objet d'un protocole d'accueil individualisé - PAI

MODALITES DE RECENSEMENT DES ELEVES CAS D'ATTAQUE

EN

PRONOTE dans toutes les salles qui permet communication silencieuse

MODALITES D'INFORMATION DES ELEVES ET DES PERSONNELS DE LA FIN DE L'ATTAQUE

PRONOTE permet communication avec l'adulte dans chaque salle

ALERTE A LA BOMBE -DECOUVERTE D'OBJET SUSPECT

Éloigner les élèves en les confinant, si nécessaire, dans un espace fermé situé à distance.

Ne jamais manipuler ou déplacer l'objet suspect

Appeler la police ou la gendarmerie (17) en précisant, autant que possible, la nature de l'engin ou l'aspect de l'objet, le lieu précis de découverte et les coordonnées de la personne à contacter

Établir un premier périmètre de sécurité dans l'attente de l'arrivée des services de police ou de gendarmerie.

Personne (s) habilitée (s) à décider d'une éventuelle évacuation ou d'un éventuel confinement

1)CE 2) PA 3) CPE ou gestionnaire

Personne (s) désignée(s) pour prévenir les forces de l'ordre

1)CE ou PA 2)gestionnaire 3)CPE

Personne (s) désignée (s) pour faire établir le périmètre de sécurité et en assure le respect en attendant les services de sécurité

CE ou PA ou gestionnaire ou CPE

RAPPEL : Réagir en cas d'attaque à l'extérieur et à proximité de l'école ou de l'établissement scolaire

Si l'établissement est alerté d'une action terroriste se déroulant à proximité ou s'il est inclus dans un périmètre de sécurité, il faut à priori isoler le site de l'école ou de l'établissement scolaire de son environnement et différer toute sortie.

Selon les directives reçues, il convient alternativement :

de se conformer aux instructions, en cas d'évacuation des lieux ordonnée par la préfecture

de fermer toutes les entrées et de continuer les activités en cours, sans exposition vis-à-vis de l'extérieur

de regrouper les élèves à l'intérieur de lieux prédéfinis (lieux de confinement)

dans tous les cas, de faire en sorte que les élèves se trouvant à l'extérieur de l'établissement (sorties, piscine, etc.) restent sur le lieu de l'activité extérieure ou rejoignent les lieux désignés par les services préfectoraux.